

NOTICE DESCRIPTIVE des CHASSIS UNIC

TYPE : T 340 A 6 x 2 - 38

(Moteur à combustion)

Marque : UNIC.

Type : T 340 A 6 x 2 - 38.

Genre : tracteur-roulier ou châssis-cabine ou châssis-nu pour tracteur-roulier.

Poids total autorisé en charge : 19.500 kg.

Poids total roulant autorisé : 17.500 kg.

Nombre de places assises, y compris le conducteur : 2 ou 3.

Constructeur : FIAT FRANCE S.A. - 140, avenue des Champs-Élysées -

75384 PARIS

Distributeur : FIAT FRANCE S.A. D.V.I. UNIC-FIAT - 3 bis, rue Salomon-de-

Rothschild - 92152 SURESNES.

I. - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE.

Nombre d'essieux et de roues : 3 essieux, 6 roues (4 roues AV simples,

2 roues AR jumelées).

Roues motrices : roues de l'essieu AR.

Roues directrices : roues des deux essieux AV.

Pneumatiques : E 20 XT - Jantes C. 20-8.50 VSC ou 12/80-20 - Jantes C. 20-8,50 VSC.

VSC ou 12/80-20 XT - Jantes C. 20-8,50 VSC.

Constitution du châssis : forme droit. Cadre à deux longerons, en tôle d'acier,

emboutis en forme de U, entretoisés par des traverses.

Dimensions des dimensions des longerons à la section maxi :

— hauteur : 310 mm.

— largeur : 92/110 mm.

— épaisseur : 9 mm.

Emplacement du moteur : à l'avant, vertical.

Cabine de conduite : avancée.

II. - DIMENSIONS ET POIDS.

Empattement : (entr'axes des essieux extrêmes)	m	4,000
Entr'axe des deux essieux avant	m	1,400
Empattement moyen (entr'axe des deux essieux directeur avant à l'axe du pont AR)	m	3,300
Voie avant	m	2,013
Voie arrière	m	1,832
Longueur hors-tout châssis-nu et cabine	m	6,335
Longueur hors-tout châssis-nu et cabine	m	2,458
Porte-à-faux avant	m	1,400
Porte-à-faux arrière	m	0,983
Longueur dos de cabine à l'axe du pont arrière	m	3,260
Position de l'axe de la sellette d'attelage à l'axe du pont arrière	m	0,700 ou 0,835
Largeur hors-tout maxi véhicule carrossé	m	2,500
Hauteur libre au-dessus du sol	m	0,211
Poids du châssis-nu, sans eau, sans combustible, sans accessoires, sans roue de secours, monté sur pneus	kg	6,945
Poids du châssis-cabine en ordre de marche sans conducteur, sans sellette d'attelage, ni roue de secours	kg	7,915
Poids sur l'avant (les 2 essieux)	kg	5,735
Poids sur l'arrière	kg	2,120
Poids du tracteur en ordre de marche avec sellette d'attelage, sans conducteur ni roue de secours	kg	8,155
Poids sur l'avant (les deux essieux)	kg	5,650
Poids sur l'arrière	kg	2,505
Charge maxi sur l'axe de la sellette d'attelage, non compris la roue de secours, véhicule en châssis-cabine nu :	kg	10,635
— avec position de la sellette à 700 mm	kg	11,220
— avec position de la sellette à 835 mm	kg	10,400
Charge maxi sur l'axe de la sellette d'attelage, non compris la roue de secours ; véhicule avec équipement pour semi-remorque :	kg	10,970
— avec position de la sellette à 700 mm	kg	19,500
— avec position de la sellette à 835 mm	kg	10,500
Poids total autorisé en charge	kg	9,500
Charge maximissible	kg	10,500
— sur l'essieu avant	kg	32,000
— sur l'essieu arrière	kg	38,000*
Poids total roulant autorisé	kg	38,000*
— avec semi-remorque à 2 essieux	kg	38,000*

Le poids du châssis-cabine en ordre de marche peut varier d'environ 4 %.

Pour les véhicules munis d'un ralentisseur, il sera toléré :

1°) Une augmentation de poids total autorisé en charge, correspondant au poids de ce ralentisseur, des accessoires nécessaires à son fonctionnement et à son montage, et ce, dans la limite de 500 kg.

2°) Une augmentation de la charge maxi sur le pont AR, dans la limite de 400 kg.

*Compte tenu de la dérogation aux prescriptions de l'arrêté du 27-12-72 accordée par décision ministérielle R 55/74-74 du 31-10-74.

III. - MOTEUR UNIC V 8 S.

Type et cycle : à combustible, 4 temps.

Nombre et disposition des cylindres : 8 en V.

Emplacement et commande de distribution : à l'arrière du moteur, côté volant,

commandée par pignons.

Alésage : 135 mm.

Course : 130 mm.

Cylindrée : 14,886 cm³.

Taux de compression : 17/1.

Puissance administrative : 40 CV.

Carburant normalement utilisé : gas-oil.

Réservoir de carburant : un, placé sur le côté droit du véhicule, fixé par

l'intermédiaire de sangliers et des supports solidaires du longeron.

Contenance totale du réservoir : 300 litres.

Régime de rotation du moteur : maximal 2.400 tr/min - correspondant au couple

maximal 1.600 tr/min - correspondant à la puissance maximale 2.400 tr/min.

Échappement : silencieux, marque UNIC C 200 m - longueur 0,985 m, fixé à

l'extrémité et sous la boîte de vitesses perpendiculaire au châssis.

Bruit : niveau sonore des bruits produits par le véhicule mesuré conformément

aux prescriptions de l'A.M. du 15-4-72 est de 89 dB(A). (Véhicule

équipé d'un moteur dont la puissance nette est supérieure à 200 ch.)

Fumées : mesure de l'opacité de la fumée d'échappement émise par le

véhicule conforme aux prescriptions de l'A.M. du 12-11-1963.

Alimentation : pompe d'injection à pistons.

Marque : SIGMA-RM S 8 D 10 T T 1 R.

Graissage : sous pression par pompe à engrainages. Un manomètre placé sur

la planche de bord permet au conducteur de s'assurer du fonctionnement

de la pompe.

Refroidissement : par circulation d'eau avec pompe centrifuge et radiateur

Capacité totale : 56 litres environ.

IV. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT.

Embrayage : du type à disque fonctionnant à sec.

Boîte de vitesses : boîte mécanique à 4 combinaisons de marche AV et une

de marche AR commandée par un levier à portée de la main du conduc-

teur. Il est adapté à la boîte de vitesses un démultiplicateur qui donne les

rapports 1 et 0,73 et double le nombre des vitesses.

Transmission : par arbre à cardans avec relais.

Démultiplication de la transmission :

Combinaison de vitesses	Rapport de la boîte	Démultiplication totale avec couple 9 x 48		
Avec démultiplicateur rapport	1	0,73	1	0,73
1	0,162	0,118	0,030	0,022
2	0,294	0,214	0,055	0,040
3	0,536	0,391	0,100	0,073
4	1	0,730	0,187	0,136
M. AR.	0,190	0,133	0,033	0,023

Avec des pneumatiques de E 20 XT (dont la circonférence sous charge est de 3,300 m) au régime du moteur de 1.000 tr/min, la vitesse atteinte est de :

Combinaison de vitesses	Vitesses en km/h	
Avec démultiplicateur rapport	1	0,73
1	6,0	4,5
2	11,0	8,0
3	20,0	14,5
4	37,0	27,0
M. AR.	7,0	5,0

Au régime maximal du moteur, la vitesse maximale théorique du véhicule

ressort à 89 km/h.

Sur demande, et suivant utilisation d'autres couples de pont peuvent être

montés qui donnent une démultiplication sensiblement différente.

Certains véhicules pourront être construits avec un pont à double réduction.

Dans ce cas, les rapports de démultiplication sont donnés par le tableau

ci-après :

Combinaison de vitesses	Rapport de la boîte	Démultiplication totale avec couples 19x29 - 16x37		
Avec démultiplicateur rapport	1	0,73	1	0,73
1	0,162	0,118	0,0298	0,0217
2	0,294	0,214	0,0541	0,0394
3	0,536	0,391	0,0886	0,0719
4	1	0,730	0,1839	0,1342
M. AR.	0,190	0,133	0,0349	0,0254

Avec des pneumatiques de E 20 XT (dont la circonférence sous charge est de 3,300 m) au régime du moteur de 1.000 tr/min, la vitesse atteinte est de :

Combinaison de vitesses	Vitesses en km/h	
Avec démultiplicateur rapport	1	0,73
1	6,0	4,5
2	10,5	8,0
3	19,5	14,0
4	36,5	26,5
M. AR.	7,0	5,0

Au régime maximal du moteur, la vitesse maximale théorique du véhicule

ressort à 87,5 km/h.

Sur demande et suivant utilisation, d'autres couples de pont peuvent être

montés qui donnent une démultiplication sensiblement différente.

Poussée : par ressorts AR.

Transmission des réactions de freinage : par ressorts AV et AR.

Indicateur de vitesse : sur le tableau de bord.

Limiteur de vitesse : un régulateur placé sur la pompe d'injection limite la

vitesse du moteur à son régime maximum.

V. - SUSPENSION.

1°) Suspension essieu AV : pour chaque essieu, deux ressorts semi-elliptiques

à lames, placés sous les longerons.

Flexibilité : 4,2 %.

Amortisseurs hydrauliques à double effet.

2°) Suspension essieu AR : les ressorts semi-elliptiques à lames placés sur

le côté et à l'extérieur des longerons. Au-dessus des ressorts principaux

et solidaires de ceux-ci, deux ressorts compensateurs également à lames.

Flexibilité : ressort principal : 3,3 %.

Flexibilité : l'ensemble : 1,3 %.

Un amortisseur hydraulique est adjoint à chaque ressort.

Ces véhicules sont équipés d'une barre stabilisatrice à l'arrière.

VI. - DIRECTION.

Type : à vis.

Transmission aux roues AV et intermédiaires AV : par volant, leviers et biellettes.

Démultiplication du boîtier de direction : 22,7/1.

Nombre de tours de volant pour braquage complet :

— à gauche : 2,5.

— à droite : 2,3.

Diamètre de braquage (extérieur pare-chocs) : 17,500 m.

Ces véhicules sont montés avec boîtier de direction à assistance hydraulique

intégrée.

En cas de défaillance, commande manuelle normale.

VII. - FREINAGE.

a) Dispositif principal agissant sur les roues AV et AR du tracteur et sur la

semi-remorque :

Type et nature : frein à pied à air comprimé agissant par friction sur les

tambours solidaires des moyeux des roues. Un levier actionné par un

cylindre pneumatique agit sur une came progressive écartant deux mâchoires

munies de garnitures comprimées. Les pièces de freinage sont solidaires

des corps d'essieux. L'énergie calorifique est dissipée dans l'air ambiant.

Dimensions :	Avant		Arrière
	1 ^{er} essieu	2 ^e essieu	
Largeur des garnitures	125	125	190
Diamètre des tambours	432	432	412
Diamètre des développés garnitures	452	452	431
Surface freinée par roue	1130	1130	1640
Diamètre des cylindres de commande	4" 1/2	4" 1/2	5/4" 1/2
Coefficient de multiplication in-termede pour un frein	11,888	11,888	10,874

Commande et transmission : une pédale commande un robinet modérable à deux circuits indépendants. L'un des circuits alimente les 4 cylindres des roues avant (2" 1/2 et 4" 1/2), cours 100 et les deux cylindres de l'essieu AR (2" 5/8), course 120 mm. L'autre circuit agit avec priorité de freinage sur la valve d'application du système de freinage de la semi-remorque. Réglage des mâchoires par vis.

Source d'énergie : un compresseur entraîné par le moteur comprime l'air par l'intermédiaire d'une valve de protection à 4 circuits dans 3 réservoirs fixés sur le châssis. Cette valve de protection permet la réalimentation des réservoirs d'air en cas de rupture de l'un des circuits.

Les réservoirs d'air qui ont été essayés conformément à la réglementation en vigueur ont une capacité de 80 dm³ (40 - 40) pour le circuit de frein du tracteur et une capacité de 20 dm³ pour le circuit de frein de la remorque. La pression d'air permettant de réaliser les conditions d'efficacité prescrites est de 6,5 bars. Le contrôle de la pression mini est assuré par un manomètre et un voyant lumineux, placés sur le tableau de bord. Le poids freiné est égal à celui du véhicule chargé.

Freinage direct de la semi-remorque : un robinet à dosage progressif placé à portée de la main du conducteur met en communication l'air du réservoir système de freinage de la semi-remorque par l'intermédiaire d'une double valve d'arrêt placée sur le circuit du frein modérable de la semi-remorque.

b) Dispositif de secours agissant sur les roues AR du tracteur et sur la semi-remorque :

Type et nature : frein à air comprimé agissant par friction sur les tambours (voir dispositif principal).
Commande et transmission : un robinet à dosage progressif met en communication l'air d'un quatrième réservoir (30 dm³), qui a été essayé conformément à la réglementation en vigueur, avec les deux cylindres télescopiques (2" 1/2 - 12 - coup 120 mm) de l'essieu AR du tracteur et avec le système de freinage de la semi-remorque par l'intermédiaire d'une double valve d'arrêt placée sur le circuit frein modérable.

Freinage automatique : la pression constante d'alimentation du circuit de freinage de la semi-remorque assure à celle-ci son système de freinage automatique en cas de rupture d'attelage.

c) Frein de parking agissant sur les roues arrière par l'intermédiaire des cylindres doubles télescopiques avec verrous mécaniques :
Le freinage d'immobilisation s'obtient par un dispositif alimenté par les réservoirs d'air, constitué par un distributeur à double pilotage, commandé soit par un robinet de freinage pour le verrouillage, ou par un second robinet de freinage pour le déverrouillage, comportant dans les deux cas un rappel automatique.

1^o) Freinage pour le verrouillage : la pression manuelle exercée sur le robinet provoque le blocage des freins principaux et simultanément par l'intermédiaire du distributeur, la mise en service des freins à verrou. Un voyant s'allume indiquant que les freins principaux sont verrouillés.

2^o) Freinage pour le déverrouillage : la pression manuelle à maintenir sur le robinet permet le blocage des freins principaux. Ensuite passant par

le distributeur, la mise en pression des chambres de frein à verrou. L'extinction du voyant indique que les freins principaux sont déverrouillés. Les freins à verrou bloqués et les réservoirs d'air du frein principal vides, on peut déverrouiller le frein de parking par l'intermédiaire de la roue de secours et une valve de pontage placée sur le circuit de frein de parking soit à l'intérieur de la cabine ou soit sur la traverse arrière.

Il est prévu sur le tracteur en attente de liaison avec la semi-remorque, 2 conduites comportant chacune un robinet d'arrêt.

— La première pour le frein automatique.

— La deuxième pour le frein modérable.

Ces véhicules sont montés avec un correcteur de freinage permettant le réglage automatique de l'effort de freinage en fonction de la charge appliquée sur l'essieu AR.

Ces dispositifs sont conformes aux prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 18-12-1968 et à celles de la directive C.E.E. du 26 juillet 1971, relative au freinage.

VIII. — CABINE.

Pour les véhicules livrés avec cabine :

Nature : la cabine avancée entièrement métallique, basculante d'arrière en avant.

Un voyant visible du siège du conducteur permet de contrôler le verrouillage automatique de la cabine en service du véhicule.

Portes : deux, ouverture d'arrière en avant, fermeture par pêne à dispositif de sûreté.

Pare-brise et vitras : pare-brise agrégé, vitres de portières, lunettes latérales et vitres en matériaux de sécurité.

Aménagement des véhicules : ces cabines sont conformes aux prescriptions de l'A.M. du 19 décembre 1968.

IX. — ECLAIRAGE ET SIGNALISATION.

Feux de route : deux, à l'avant.

Feux de croisement : deux à l'avant, d'un type agréé. Réglage par vis. Hauteur conforme au Code de la route.

Feux rouges arrière : deux, livrés sur deux plaques fixées de part et d'autre du châssis.

Feux de position : à l'avant, dans le pare-chocs.

Feux de gabarit : deux à l'avant sur la cabine, deux à l'arrière aux extrémités hors-tout des plaques porte-feux.

Signal de freinage : deux à l'arrière sur les plaques porte-feux.

Indicateurs de changement de direction : feux clignotants placés de part et d'autre du véhicule, pour l'avant dans le pare-chocs, pour l'arrière sur les plaques porte-feux et latéralement sur la cabine.

Dispositifs réfléchissants : deux agrégés, placés sur les plaques porte-feux arrière.

Tous ces dispositifs sont conformes aux prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 18-12-1968, modifié.

X. — DIVERS.

Le véhicule est muni des accessoires suivants :

— Un avertisseur de route électro-pneumatique, modèle agréé.

— Deux rétroviseurs extérieurs.

— Trois bras d'assise-plaque.

— Deux lave-plaques.

Emplacement et mode de pose des plaques et inscriptions réglementaires :

Sur le châssis : l'indication du type et du numéro d'ordre dans la série du type frappée à froid sur le longaron, à l'arrière du véhicule et du côté droit, encadrée des poinçons du constructeur.

Sur le moteur : plaque comportant le type et le numéro placé sur le bloc-cylindres du côté gauche fixé par vis à l'arrière.

Sur la cabine : plaque de constructeur, sur le tablier central, à l'extérieur de la cabine, sous la calandre, fixée par des rivets.

Le numérotage dans la série du type commence au n° : 150.001.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur le 2-7-74 que le châssis-cabine n° 150001 à moteur n° 2060 décrit et présenté conformément à une série UNIC type T 340 A 6x2 - 38 satisfait aux dispositions des articles R. 54 à R. 60, R. 69 à R. 84, R. 94 à R. 97 et R. 104 du Code de la route et des arrêtés pris en application. (Compte tenu de la dérogation aux prescriptions de l'arrêté du 27-12-72 accordée par décision ministérielle R. 55 du 31-12-74).

Le châssis-cabine ne satisfait pas aux articles R. 61, R. 62, R. 85 à R. 93.

La déclaration de mise en circulation devra être accompagnée du présent procès-verbal et d'un certificat délivré par les personnes ayant mis en place

l'équipement ou la carrosserie, attestant que le véhicule terminé satisfait aux dispositions des articles précités, et à celles de l'article R. 104.

Le châssis-nu satisfait aux dispositions des articles R. 54 à R. 60, R. 69 à R. 71, R. 75, R. 79 à R. 81 et R. 97 du Code de la route et des arrêtés pris en application.

Il ne satisfait pas aux dispositions des articles R. 61, R. 62, R. 72 à R. 74, R. 76 à R. 78, R. 82 à R. 96 et R. 104.

Les véhicules carrossés devront faire l'objet d'une réception complémentaire par le service des mines avant leur mise en circulation.

Paris, le 13 décembre 1974

P. l'ingénieur des mines

L'ingénieur divisionnaire des TPE (mines)

(signé : MOYER)

Paris, le 13 décembre 1974

L'ingénieur des TPE (mines)

(signé : PEYREBONNE)

CERTIFICAT DE CONFORMITE POUR TRACTEUR T 340 A 6x2 - 38 LIVRE EN CHASSIS-NU OU CHASSIS-CABINE

Nous soussignés, FIAT FRANCE S.A. D.V.I. UNIC-FIAT - 3 bis, rue Salomon-de-Rothschild - 92152 SURESNES - Constructeur, certifions que le véhicule :

- 1. Genre : tracteur-roulier.
- 2. Marque : UNIC.
- 3. Type : T 340 A 6x2 - 38.
- 4. Numéro dans la série du type :
- 5. Source d'énergie : gas-oil.
- 5 bis. Cylindrée : 14.886 cm³.

- 6. Puissance administrative : 40 CV.
- 7. Carrosserie : châssis-NU, châssis-cabine.
- 8. Nombre de places assises : 2 ou 3.
- 9. Poids total autorisé en charge : 19.500 kg.
- 10. Poids total roulant autorisé : 38.000 kg.

Vendu à : _____ est entièrement conforme au type décrit plus haut.

Suresnes, le _____

CERTIFICAT DE CONFORMITE POUR TRACTEUR T 340 A 6x2 - 38 AVEC EQUIPEMENT POUR SEMI-REMORQUE

Nous soussignés, FIAT FRANCE S.A. D.V.I. UNIC-FIAT - 3 bis, rue Salomon-de-Rothschild - 92152 SURESNES - Constructeur, certifions que le véhicule :

- 1. Genre : tracteur-roulier.
- 2. Marque : UNIC.
- 3. Type : T 340 A 6x2 - 38.
- 4. Numéro dans la série du type :
- 5. Source d'énergie : gas-oil.
- 5 bis. Cylindrée : 14.886 cm³.
- 6. Puissance administrative : 40 CV.

- 7. Carrosserie : pour semi-remorque.
- 8. Nombre de places assises : 2 ou 3.
- 9. Poids à vide
- 10. Poids total autorisé en charge : 19.500 kg.
- 11. Poids total roulant autorisé : 38.000 kg.
- 12. L x l = _____
- S = _____

Vendu à : _____ est entièrement conforme au type décrit plus haut.

Suresnes, le _____